

# Parc national des Pyrénées

## Orientation 20: Soutenir et développer une activité forestière durable

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES DE SOUTIEN A L'ACTIVITE FORESTIERE**

[...]

- Favoriser les initiatives de mutualisation des phases de tri et de promotion de la ressource locale

[...]

- **MESURES DE VALORISATION DE LA FILIERE BOIS**

[...]

- Promouvoir la contribution de la forêt au cadre de vie et les aménités positives de la forêt (contribution au cycle du carbone, chasse, cueillette)

[...]

- **MESURES DE COMMUNICATION**

- Communiquer sur la sylviculture et les usages du bois

- Communiquer sur le rôle économique de la forêt, ses fonctions de protection et sa biodiversité

### **Contribution attendue des communes**

- S'impliquent dans les apports économiques, sociaux et environnementaux de l'activité forestière.

### **Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

- Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose et qu'il leur est utile de prendre en compte ;

- S'associe à la recherche de partenaires financiers permettant de développer une activité forestière durable ;

# Parc national des Pyrénées

- Favorise et les initiatives mettant en valeur les bois locaux.

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, interprofession bois, DRAAF, DDT, DDTM, ONF, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, IPHB, associations de protection de la nature, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, fédérations départementales des chasseurs...

Page 118 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2291

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:53